

## VŒUX DU MAIRE– 20 janvier 2019 à 11 h – salle de la Blache

Bonjour à tous,

Merci d'avoir répondu à l'invitation du conseil municipal, et, en particulier, merci aux élus des communes voisines qui nous font l'honneur d'être présents parmi nous, aujourd'hui.

C'est une belle tradition que de se réunir en début d'année pour se souhaiter mutuellement de bons vœux pour l'année qui vient et nous y sacrifions volontiers. C'est aussi l'occasion de faire retour sur l'année qui vient de s'écouler et, c'est ce que je vous propose de faire devant vous, avant d'évoquer les perspectives pour la nouvelle année.

### Locaux scolaires

Je veux, pour commencer, rappeler que le chantier des **nouveaux locaux scolaires** est terminé et que la rentrée de septembre s'est effectuée dans de bonnes conditions. Quand je dis que ce chantier est terminé, ce n'est pas tout à fait exact.

Certes, le réaménagement intérieur de l'ancienne cure est achevé : la cantine et les trois classes y sont installées. Mais, **les constructions extérieures** qui sont prévues ne sont pas encore réalisées. En effet, vous le savez sans doute, nous ne pouvons pas encore déposer une demande de permis de construire tant que le règlement qui protège jusqu'à présent l'église, monument historique classé, interdit toute construction dans ses alentours. Il faut qu'il soit abrogé au profit d'une nouvelle réglementation qui nous permette de construire. Cette nouvelle servitude d'utilité publique est intitulée AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) ; elle concernera l'ensemble de la commune avec des prescriptions spécifiques à chaque entité architecturale et paysagère. Commencée il y a plus de trois ans, et après de nombreuses études et réunions, elle se poursuit, pendant les semaines présentes, par l'enquête publique à laquelle tout un chacun peut donner son avis.

J'espère que cette procédure, longue et fastidieuse, sera terminée en temps et en heure pour que nous puissions démarrer les constructions extérieures début juillet et les terminer avant la rentrée scolaire de septembre prochain. Je vous rappelle qu'il s'agit de réaliser **des sanitaires, un préau, une salle d'activités et l'aménagement de la cour de récréation.**

Nous pourrons alors inaugurer officiellement cet équipement ce que, bien sûr, nous n'avons pas encore fait. Néanmoins, tous ceux qui le souhaitaient ont pu visiter les locaux déjà réaménagés, notamment le 27 octobre dernier.

Vous pouvez l'imaginer, cette opération nous a beaucoup occupé tout au long de l'année, en particulier Serge Lutaud, pour le suivi technique et Françoise Leyris, pour le suivi budgétaire, toujours en lien très étroit avec notre architecte, M. Yot. Mais, nous aurons bientôt la satisfaction d'avoir mener cette opération à son terme pour un résultat, qui, je le crois, correspond aux besoins des jeunes élèves et de leurs encadrants et qui permet aussi de sauvegarder un bâtiment qui fait partie du patrimoine communal en l'affectant à une nouvelle destination.

Je dois ajouter que **l'espace naturel** qui lui est attenant, utilisé dans les années passées pour diverses manifestations culturelles et festives, pourra continuer de l'être dans un cadre amélioré.

### L'adressage

Autre sujet qui continue de nous occuper : **l'adressage**. Comme vous le savez, chacune des constructions situées sur la commune, qui a besoin d'avoir une adresse localisée, doit recevoir un numéro relié à une voie précisément dénommée. Après la nomination de toutes les voies communales, déjà effectuée, la numérotation a été réalisée. C'est le principe de la **numérotation métrique** qui a été retenu, autrement dit, le numéro correspond à la distance, calculée en nombre de mètres entre l'habitation et l'intersection du début de la voie qui la dessert. Dans les mois qui viennent, chaque voie sera équipée d'un panneau indiquant sa dénomination, puis, par la suite, les plaques des numéros seront distribuées pour être apposées par les propriétaires.

Chacun sera avisé en temps utile du changement de son adresse et des démarches à effectuer pour la faire connaître auprès des diverses administrations.

### Autres opérations

D'autres opérations ont été menées à bien en 2018 ou sont en projet pour 2019. Evoquons-les rapidement.

- Toutes les **fenêtres** du bâtiment de la mairie et de la salle de la Blache ont été changées avec une prise en charge financière à 100%, grâce à l'appel à projet intitulé "Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte" auquel a répondu la Communauté de communes qui s'engage, ainsi, à contribuer aux objectifs de la transition énergétique fixés pour le pays.
- La réfection du **toit de la salle de la Blache et son isolation** sont prévues pour le prochain printemps...
- Nous avons prévu également de rénover les locaux du **premier étage de la mairie** pour que deux appartements soient mis en location aussitôt que possible.

- La réfection d'un deuxième tronçon de **la route du Bosc** a été réalisée au mois d'octobre dernier. Le troisième et dernier tronçon le sera dans les prochains mois.
- Le chantier du **chemin des Plantades** a vu un début de travaux qui seront poursuivis ultérieurement.
- Il est prévu également la réfection du **chemin du Vivier**.
- Nous sommes toujours en discussion avec le service des routes du département pour améliorer la **sécurisation de la route départementale** pour réglementer la vitesse dans la traversée de Brès et celle du Mazert. J'espère que l'on trouvera un accord avec ce service dans pas trop longtemps, mais les négociations avec les responsables de ce service traînent.

### Urbanisme

Parlons succinctement, maintenant, des questions d'urbanisme. Depuis bientôt 15 ans, la réglementation a beaucoup varié à Payzac dans ce domaine. Il peut être difficile pour les non-initiés de se repérer dans des sigles, parfois, obscurs pour le commun des mortels. Nous sommes passés du POS (plan d'occupation des sols) au PLU (plan local d'urbanisme), puis retour au POS, lorsque le PLU a été retoqué par le Tribunal administratif, avant d'être régi par le RNU (règlement national d'urbanisme) depuis 2017, et dans l'attente du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qui devrait être exécutoire, si tout va bien, début 2020. Et bientôt, comme je l'ai évoqué plus haut, l'AVAP sera effective. Je vous renvoie, si vous voulez rentrer dans les détails à ce sujet, à l'article circonstancié qu'a rédigé Daniel Boissier dans le bulletin municipal. On peut donc espérer, désormais, que pour la prochaine décennie et au-delà, la réglementation en matière d'urbanisme sera bien établie et restera stable.

Même si ce sont les services préfectoraux qui, aujourd'hui, définissent les zones qui peuvent obtenir une autorisation d'urbanisme, je vous rappelle que c'est au maire d'en faire assurer le contrôle.

Je rappelle donc que toute nouvelle construction ou transformation d'importance, doit obtenir une autorisation, bien évidemment, et donc qu'il faut en faire la demande, bien évidemment aussi et que ce qui a été autorisé doit être respecté, bien évidemment encore. Je rappelle enfin qu'il ne faut pas oublier de faire sa déclaration d'**achèvement de travaux** en temps et en heure.

Sachez que dans ce cadre, la **commission municipale "urbanisme"** se réunit tous les mois pour examiner toutes les demandes et toutes les autorisations accordées. Sachez aussi que nous veillons à ce que les prescriptions soient

respectées, ce que nous faisons toujours en lien avec les services de l'Etat. Loin de moi d'avoir l'intention, toutefois, de me transformer en shérif et pour reprendre un bon mot du général de Gaulle : "Croyez-vous qu'à 67 ans, je vais entamer une carrière de dictateur ?". Cependant, il est de mon devoir de faire respecter, pour le bien commun, ce qui a été autorisé et c'est ce que je m'applique à faire, avec l'aide de mes adjoints.

### Assainissement collectif

Je dois aborder maintenant un dossier qui n'a pas pu être pris en compte depuis plusieurs décennies, celui de l'assainissement collectif du quartier des Salles. Comme je l'ai annoncé à pareille époque, l'année dernière, nous avons fait procéder à une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration en question. Cette étude nous conforte dans notre décision de confier la gestion de l'assainissement collectif communal au Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.

Gérant déjà, en régie directe, l'alimentation en eau potable du regroupement de ses 8 communes associées, ce syndicat étend ses services à l'assainissement collectif. Il sera donc le maître d'œuvre des travaux nécessaires. Les habitants qui sont concernés devront s'acquitter, comme il se doit, de la redevance dès cette année, pour la première fois, depuis très longtemps !!!

Le syndicat assurera également la maîtrise d'œuvre de l'extension du réseau de la station du Girbon jusqu'au quartier du Mazert. Ces travaux, qui, je l'espère, démarreront dans les prochains mois, permettra, entre autres, que le commerce, qui va réouvrir, puisse y être relié.

Une réunion publique avec les membres du Syndicat est prévue pendant le mois de février pour toutes les personnes intéressées.

### Commerce

Je répète pour les distraits ou les durs d'oreille : "**le commerce va réouvrir**". Oui, oui, vous avez bien entendu !!! Je confirme officiellement cette bonne nouvelle. Dans mon discours d'il y a un an, je vous avais indiqué que, comme je suis un peu superstitieux, je ne pouvais pas faire d'annonce prématurée, au risque de faire capoter ce qui s'ébauchait. Aujourd'hui, je suis très heureux d'annoncer que deux jeunes gens, Julie et Victorin Martin ont fait le pari de faire revivre le commerce au quartier du Mazert. Victorin est issu d'une famille bien connue de Payzac. Ce jeune couple, après avoir fait, l'un et l'autre, de brillantes études et commencer une carrière professionnelle prometteuse en région parisienne, a décidé de réorienter sa vie en revenant au pays.

Ils viennent de signer un compromis de vente pour acquérir l'immeuble Dugas. Ils ont décidé d'y réaliser d'importants travaux pour le mettre aux normes. Ils veulent y recréer un commerce multi-services avec épicerie, bar et restaurant.

Tout vient donc à point pour qui sait attendre...et je sais que nous tous leur ferons très bon accueil. Encore un peu de patience, cependant, pour que nous puissions faire nos courses ou nous restaurer chez eux. La vente, même si elle est en bonne voie n'est pas encore officialisée.

Je croise encore les doigts pour que les choses avancent sans trop d'anicroches pour nos deux futurs commerçants : obtention de prêts bancaires, réalisation des travaux dans des délais raisonnables, passation des contrats et conventions avec les fournisseurs ou les administrations, etc...

La commune les accompagne dans leur démarche... Peut-être, nous proposeront-ils le lancement d'un financement participatif ouvert à toutes les personnes qui souhaitent s'engager à les soutenir dans leur projet ? Rien n'est encore acté... Nous restons à leur disposition pour organiser une éventuelle rencontre publique avec eux pour ce faire.

### Quelques nouvelles de la Communauté de Communes

#### du Pays Beaume-Drobie

Et maintenant, quelques nouvelles de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, dont fait partie Payzac. Vous savez que les responsabilités des communautés de communes deviennent de plus en plus substantielles et il est important que vous en soyez informés. Pour ce faire, une **réunion publique** à l'initiative de son exécutif est prévue le 14 mai à 18h30 – ici même - salle de la Blache. Tous ceux qui veulent avoir des informations sur les missions et le fonctionnement de cette collectivité pourront poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Vous êtes conviés cordialement pour y participer : venez nombreux.

Trois mots, cependant, pour parler de quelques-unes de ses plus notables décisions ou réalisations de 2018.

- **Le musée de la châtaigneraie** a fait l'objet d'une importante rénovation et d'une nouvelle mise en scène moderne et attractive.
- La **nouvelle crèche**, située à Rosières, a ouvert depuis le début du mois.
- Le département a présenté, en octobre, aux élus ainsi qu'aux parents d'élèves et enseignants, la maquette du **nouveau collège** qui sera construit - route de Lablachère à Joyeuse -face à la Maison médicale. Les travaux débuteront dans le dernier trimestre de 2019 avec une livraison début 2021.

- Ce collège sera accompagné d'un **gymnase** financé par la Communauté de communes. Il sera accessible aux scolaires et aux associations sportives locales. Toiture photovoltaïque, ossature bois local, ce bâtiment sera à énergie positive.
- Le **mois de la créativité, baptisé Créamômes**, organisé par le service Enfance-Jeunesse, s'est achevé le 10 novembre par une journée Festival qui a rencontré un très grand succès. Plus de 500 parents et enfants ont pu découvrir les ateliers, les spectacles et les expositions proposées à la Maison de l'Enfance et à l'école de Lablachère.
- L'aménagement de la **zone d'activités économiques du Barrot**, située à l'embranchement de la route de Chapias à Rosières est en voie d'achèvement. Plusieurs entreprises sont en cours d'achat de lots en vue d'y installer leurs activités.
- Le **réseau intercommunal des bibliothèques** se met progressivement en place. La bibliothèque pilote à Joyeuse bénéficie désormais de locaux plus spacieux. La circulation des documents sera bientôt effectuée par le service intercommunal et non plus par la bibliothèque départementale.

### Bibliothèque

Je voudrai, à présent, mettre à l'honneur trois personnes qui, parmi d'autres, donnent de leur temps au service de leurs concitoyens de Payzac.

Et d'abord, **Mmes Juliette Pansier et Andrée Mazerin** qui assurent la gestion de la bibliothèque municipale. Juliette et Andrée, ne faites pas les timides, montrez-vous. Merci d'assurer fidèlement ce service, avec compétence et patience, tous les jeudis après-midi, pendant les temps scolaires et le mardi matin, lors des vacances.

Les enfants de l'école profitent de ce service toutes les semaines...

J'invite les habitants de Payzac à en faire de même. Sachez que vous ne trouverez pas toujours, peut-être, votre bonheur dans les ouvrages qui sont en stock... Mais vous pourrez commander tel ou tel document, roman, recueil, qui sera amené dans les semaines qui suivent par la navette, aujourd'hui service de la Bibliothèque Départementale et, bientôt, service du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, comme je l'ai indiqué, il y a quelques instants.

Dans les semaines qui viennent, nous allons déménager la bibliothèque dans la salle de l'ancienne classe maternelle, au rez-de-chaussée de la mairie. Nos bibliothécaires seront donc beaucoup mieux installées qu'auparavant pour recevoir leurs abonnés.

Je vous recommande d'utiliser ce service si vous désirez devenir et rester des femmes et des hommes libérés, car, c'est bien connu : "Lire des livres délivre", si vous me permettez cette pirouette !!!

### Tennis

La troisième personne, que je voudrai mettre à l'honneur est **M. Jean-Pierre Bompard**, professeur de tennis, qui, tous les mercredis matin, donne bénévolement des cours aux enfants de Payzac qui le souhaitent. Monsieur Bompard, n'hésitez pas à vous montrer, vous aussi. Grâce à votre savoir-faire d'entraîneur sportif et votre générosité, nos graines de champions peuvent s'épanouir et progresser dans le sport qu'ils ont choisi et qu'ils peuvent pratiquer gratuitement près de chez eux. Un grand merci à vous...

### Employés communaux et associations

J'adresse aussi mes remerciements aux employés communaux qui font preuve de disponibilité, d'esprit d'initiative et de savoir-faire.

Un grand merci à **Jean-Maurice Salomon** qui, pendant six ans, jusqu'à juin dernier, a assuré le service de la cantine scolaire dans des conditions plus difficiles qu'à présent avec toujours une grande ponctualité et beaucoup de bonne humeur. Merci à toi Jean-Maurice.

Je salue l'arrivée de Madame **Françoise Charensol**, en tant que secrétaire comptable à mi-temps, en remplacement de Madame Rogier et l'arrivée de **Wim Florquin**, comme adjoint technique à mi-temps, en CDD.

Mon salut va également aux responsables et aux membres des différentes **associations** qui, chacune à sa manière, donne de la vie à notre village : les seniors des faïsses - le comité d'animation - la corbeille au tricot - l'association Reste - l'association des parents d'élèves - l'association autour du Barsac - et merci à toutes les personnes qui se dévouent pour le bien commun et qui donnent de leur temps pour animer notre village.

Merci enfin aux conseillers municipaux et à mes adjoints qui sont très présents à mes côtés comme vous le savez.

L'année 2018 s'est terminée, au niveau national, par des mouvements sociaux inédits et l'on peut se demander, au seuil de cette nouvelle année, si cette situation va perdurer et si cela va déboucher sur plus de démocratie, plus d'équité et plus de solidarité. C'est en tout cas ce que je nous souhaite vivement.

Mes meilleurs vœux, donc, à vous tous de bonne et heureuse année 2019 – pour vos familles et tous ceux qui vous sont chers, en ayant une pensée particulière pour ceux qui sont malades, ceux qui sont dans la peine ou dans la difficulté.

La meilleure santé pour chacun et tout plein de bonnes choses pour tous. Et j'ajoute ce qui se souhaite à la Saint Sylvestre : "Per l'an que ven, se sèm pas mai, que siam pas mens". Je vous remercie pour votre attention et vous invite à partager, enfin, le buffet qui nous a été préparé.